

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 JUILLET 2007

OBJET : Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés : enquête publique

Rapporteur : Patrick GARGAM

Le Conseil Général a arrêté le 20 avril 2007, le projet de plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA).

Ce projet est soumis à une enquête publique qui se déroule du 18 juin au 20 juillet 2007. Les registres d'enquête sont à disposition du public au Conseil Général, dans les mairies d'Auray, Lorient, Le Faouët, Pontivy, Ploermel et Carentoir. Les autres communes, dont Plœmeur, ont été destinataires d'un dossier.

Ce plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) a pour objet la mise en cohérence de la gestion des déchets ménagers sur le département. Il définit pour les 10 années à venir les objectifs et actions à mettre en œuvre pour la prévention, la collecte, la valorisation, le transport et le traitement des déchets ménagers produits dans le Morbihan.

Le premier plan a été approuvé le 27 janvier 1997 pour une période de 10 ans. Les travaux de révision ont été engagés fin 2003.

Le projet a pour objectifs principaux :

- 1 – Réduire la quantité des déchets produits dans le département par un plan de prévention et de réduction à la source. Le but étant de réduire en 10 ans la production d'ordures ménagères par habitant de 5 %, de contenir la quantité des déchets apportés en déchetterie et de réduire de 35 % en 10 ans les tonnages de déchets résiduels à enfouir.
- 2 - Développer le tri des déchets recyclables pour mieux les valoriser et réduire la quantité de ceux-ci.
- 3 - Traiter dans le Morbihan les déchets résiduels qui y sont produits, limitant le transport.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, Environnement, Travaux », après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable sur le projet de plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
Patrick GARGAM